



Mandat de gestion locative

Par **goulwen_old**, le **14/10/2007** à **15:53**

j'ai mandaté une agence pour la gestion locative d'un appartement. Je constate de nombreux manquements à leur mission : fournir un logement à mon ancien locataire avant la fin de son bail, installer un nouveau locataire sans m'avoir fait signer de nouveau bail, ne pas réclamer les loyers de retard, rembourser la caution sans m'en aviser alors que l'appartement est visiblement dégradé, ne pas me fournir l'état des lieux de sortie alors que je l'avais demandé et depuis fin juin, ne pas nous avoir informé de leurs démarches pour relouer notre bien et encore je passe les détails. Est-ce que ce sont des raisons suffisantes pour dénoncer le contrat de gestion ? Quels sont mes recours ?
Merci de vos réponses.

Par **Mike46**, le **14/10/2007** à **16:29**

Bonjour,
vous pouvez dénoncer le mandat de gestion a tout moment. Cependant vous devez respecter un préavis qui doit figuré sur le mandat .
Cordialement